



**GRILLE ANALYSE INVENTAIRE
PATRIMOINE BATI ARTICLE L.151-19 DU
CU**

COMMUNE : AGNOS

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION :

Art L.151-19 du code de l'urbanisme : « *le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation leur conservation ou leur restauration.* » »

METHODOLOGIE RETENUE DANS LE CADRE DU PROJET PLU:

- ⇒ **Critères retenus pour l'identification du patrimoine bâti**
- *Intérêt architectural*

LOCALISATION DU BATIMENT :

Adresse : rue du Chateau

Référence cadastrale : Porche sur la limite des 2 parcelles : AI 216 et AI 251

CONTRAINTES D'URBANISME :

Zonage dans le document d'urbanisme en vigueur (si existant) : UA

Contraintes d'urbanisme spécifiques (servitudes d'utilité publiques ...) : Porche non classé qui sera avec la vente du château de nouveau en service

INTERET ARCHITECTURAL :

- Etat du bâtiment : /

- Description sommaire du bâtiment : /

Photographie(s):



Envoyé en préfecture le 21/07/2025
Reçu en préfecture le 21/07/2025
Publié le
ID : 064-200067262-20250718-250718_01G_URB-DE

